

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 01-19/2022**

Date de convocation : 8 avril 2022

Date d'affichage : 8 avril 2022

Objet : Approbation du compte de gestion 2021 du CCAS (clôture)

L'an deux mil vingt-deux et le quinze mars à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Sébastien CARMET - Jérôme GUILLOUD - Jérôme MALORON - Virginie TARDY - Frédéric BERNE - Pierre FERRIER - Ghislaine BARTHELON - Annabelle MORILLAS - Séverine CAPOGNA - Audrey MORGANTINI - Anne-Lise TOSI - Sébastien RUAZ.

Absents, excusés : Carole MOTTUEL

Procuration : Carole MOTTUEL à Pierre FERRIER

Annabelle MORILLAS a été nommée secrétaire de séance.

Vu la délibération 62/2020 du 3 novembre 2020 portant dissolution du CCAS à compter du 1^{er} janvier 2021,

Considérant la nécessité d'acter comptablement la dissolution du CCAS et la suppression de son budget, fusionné avec le budget M14

Le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion 2021 du CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion du trésorier pour l'exercice 2021 du budget CCAS. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 13 avril 2022

Le Maire

Pierre COLOMB

